

Maisons-Alfort, le 21/11/2023

## Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande de changement mineur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES à base d'acide nonanoïque, de la société W. Neudorff GmbH KG

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

### PRESENTATION DE LA DEMANDE

#### DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de changement mineur pour la famille de produits biocides NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES de la société W. Neudorff GmbH KG dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES à base de 3,1 à 80 % d'acide nonanoïque<sup>1</sup> sont des types de produit <sup>2</sup> destinés à lutter contre les algues vertes (*Chlorophyta spp*), les algues jaunes (*Chrysophyceae*) et les lichens. Les produits biocides sont des concentrés émulsionnables ou des liquides prêts à l'emploi ou à diluer avant utilisation, destinés à être appliqués par pulvérisation et arrosage par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

La demande de changement mineur pour la famille de produits NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES concerne l'ajout de nouvelles tailles d'emballages ainsi qu'une modification du dispositif de fermeture des emballages.

#### DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par l'Autriche, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>3</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

<sup>1</sup> RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) No1039/2013 DE LA COMMISSION du 24 octobre 2013 modifiant l'approbation de l'acide nonanoïque en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 2.

<sup>2</sup> TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.

<sup>3</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

## **DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION**

La demande de changement mineur de la famille de produits NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES a été évaluée par l'Autriche. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un addendum au rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé des caractéristiques des produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur l'addendum au rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>4</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent à l'addendum au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités autrichiennes et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

## **SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION**

### **EFFICACITE / RESISTANCE / RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE / RISQUE VIA L'ALIMENTATION / RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre de cette demande de changement mineur, les évaluations relatives à l'efficacité, à la résistance, au risque pour la santé humaine, au risque via l'alimentation et au risque pour l'environnement n'ont pas été revues. Pour ces sections, les conclusions de l'autorisation de mise à disposition sur le marché en vigueur à ce jour sont inchangées.

### **PHYSICO-CHIMIE**

Les éléments soumis dans le cadre de cette demande de changement mineur d'autorisation pour l'ajout de tailles d'emballages et de modification de la fermeture des emballages de la famille de produits biocides NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES ont été évalués et considérés comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Dans le cadre de cette demande de changement mineur, les autres caractéristiques physico-chimiques et l'évaluation des méthodes analytiques n'ont pas été revues.

## **CONCLUSIONS**

En résumé, la conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la modification revendiquée dans le cadre du changement mineur de la famille de produits biocides NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES a été démontrée.

Les conditions d'emploi sont décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Pour le directeur général, par délégation,  
la directrice adjointe,  
Direction de l'évaluation des produits réglementés

<sup>4</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

*Les modifications apportées par la demande de changement mineur sont indiquées en italique.*

### Partie I.- Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

##### 1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
------------------	---

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	W. Neudorff GmbH KG
	Adresse	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Numéro de demande	BC-BC084762-51	
Type de demande	Demande de changement mineur dans le cadre d'une reconnaissance mutuelle simultanée	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	W. Neudorff GmbH KG
Adresse du fabricant	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Otto-Brenner-Straße 13-15 21337 Lüneburg Allemagne

##### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide nonanoïque
Nom du fabricant	W. Neudorff GmbH KG (Emery Oleochemicals LLC)
Adresse du fabricant	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Emery Oleochemicals LLC, 4900 Este Ave 45232-1446 Cincinnati, Ohio Etats-Unis

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,11	80
Hydroxyde d'ammonium	Hydroxyde d'ammonium	Formulant	1336-21-6	215-647-6	0	1,77
Propan-2-ol	Isopropanol	Solvant	67-63-0	200-661-7	0	2

### 2.2. Type de formulation

Méta-RCP 1 & 3 : EC – Concentré émulsifiable  
 Méta-RCP 2 : AL – Autre liquide

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RPC 1
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
---------------------	---

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	20,94	20,94
Hydroxyde d'ammonium	Hydroxyde d'ammonium	Formulant	1336-21-6	215-647-6	1,77	1,77

### 2.2. Types de formulations

EC – Concentré émulsifiable

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Irritant oculaire, catégorie 2
Mentions de danger	H319
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque un sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation. P280 : Porter des lunettes de protection* P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	*A indiquer sur l'étiquette : Uniquement pour les utilisateurs professionnels

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – verre, bois, plastique, métal

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur  Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique ou métal (structures verticales et horizontales) comme par exemple les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les terrasses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 5% v/v  5 mL de produit dans 95 mL d'eau  Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m <sup>2</sup>  Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels

<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L - 1L) <i>et couvercle en PEHD</i> Professionnels uniquement : Bidon en PEHD (5L - 20L) <i>et couvercle en PEHD</i>
--	--

**4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

-

**4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

-

**4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

**4.2. Description de l'usage**

**Tableau 2. Usage # 2 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en tuiles**

<b>Type de produit</b>	TP 2
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> ) Algues jaunes ( <i>Chrysophyceae</i> ) Lichens
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Extérieur  Algicide à utiliser sur les toits en tuiles
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dilution : 5% v/v  5 mL de produit dans 95 mL d'eau  Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m <sup>2</sup>  Deux applications par an au maximum
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L - 1L) <i>et couvercle en PEHD</i> Professionnels uniquement : Bidon en PEHD (5L - 20L) <i>et couvercle en PEHD</i>

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en chaume

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> ) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les toits de chaume
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 2% v/v 10 mL de produit dans 490 mL d'eau Dose d'application : 500 mL de solution diluée par m <sup>2</sup> Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L - 1L) et couvercle en PEHD Professionnels uniquement Bidon en PEHD (5L - 20L) et couvercle en PEHD

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – dallages et maçonneries

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur  Algicide à utiliser sur les structures horizontales et verticales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou tuiles comme par exemple les trottoirs, terrasses, murs, façades, pierres tombales ou pots de fleurs
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 15% v/v  15 mL de produit dans 85 mL d'eau  Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m <sup>2</sup>  Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L - 1L) et couvercle en PEHD Professionnels uniquement : Bidon en PEHD (5L - 20L) et couvercle en PEHD

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

**4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

**4.5. Description de l'usage**

**Tableau 5. Usage # 5 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – arrosage – extérieur - structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois**

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois, comme par exemple sur les trottoirs ou les terrasses
Méthode(s) d'application	Arrosage (arrosoir avec pommeau)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 7,5% v/v 15 mL de produit dans 185 mL d'eau Dose d'application : 200 mL de solution diluée par m <sup>2</sup> Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille doseuse en PEHD (0,5L, 1L) et couvercle en PEHD Professionnels uniquement : Bidon en PEHD (5L, 20L) et couvercle en PEHD

**4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

-

**4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

-

**4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

#### 4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Agiter la solution diluée avant application
- Réaliser les traitements lorsque les températures sont supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas utiliser à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application.
- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Éviter les éclaboussures durant la phase de mélange du produit.
- Les utilisateurs professionnels doivent porter des lunettes de protection pendant la phase de mélange et chargement.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Se laver soigneusement les mains après utilisation.
- Le produit doit être placé sur le marché avec un emballage spécial pour minimiser le risque d'exposition pour les yeux par éclaboussures.
- Une fermeture sécurité est nécessaire pour les emballages (500 ml et 1L) qui peuvent être achetés par les utilisateurs non-professionnels.
- Des aides au dosage (niveau de remplissage visible et échelle volumique) doivent être intégrées dans l'emballage pour les utilisateurs non professionnels.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/ un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.  
 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.  
 EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de stockage : 5 ans

#### 6. Autre(s) information(s)

-

### Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

#### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	NEU 1170 H EC FINALSAN ANTI-ALGUES, DEPOTS VERTS ET MOUSSES CONCENTRE ANTI-MOUSSE ET ALGUES CONCENTRE				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	20,94
Hydroxyde d'ammonium	Hydroxyde d'ammonium	Formulant	1336-21-6	215-647-6	1,77

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Méta RCP 2
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
---------------------	---

### 2. Composition du Meta RCP 2

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,1	3,45
Isopropanol	Propan-2-ol	Solvant	67-63-0	200-661-7	0	2

#### 2.2. Types de formulations

AL – Autre liquide
--------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels - pulvérisation - extérieur – surfaces diverses

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> ) Algues jaunes ( <i>Chrysophyceae</i> ) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur  Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique, métal, pierre, bitume, terre cuite ou ardoise, (structures verticales et horizontales) comme par exemple le trottoir, les terrasses, les murs, les façades, les pierres tombales, les pots, les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les tuiles
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur à gâchette
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi  Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD (0,5L - 5L) avec pulvérisateur en PEHD

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Afin de garantir une bonne utilisation et application du produit, les doses d'emploi du produit devront figurer sur l'étiquette. Par exemple :
  - NEU 1170 H AF 31,02 g/L : Utiliser 90 mL de produit par m<sup>2</sup> à traiter.
  - NEU 1170 H AF 28,0 g/L : Utiliser 100 mL de produit par m<sup>2</sup> à traiter.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Réaliser les traitements avec des températures supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas utiliser à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application
- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de stockage: 2 ans

## 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	NEU 1170 H AF 31,02 g/L Finalsan AF Wege- & FugenRein				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,45
Isopropanol	Propan-2-ol	Solvant	67-63-0	200-661-7	2

<b>Nom commercial</b>	NEU 1170 H AF 28,0 g/L ANTI-MOUSSE ET ALGUES PRET-A-L'EMPLOI				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,10
Isopropanol	Propan-2-ol	Solvant	67-63-0	200-661-7	2

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

<b>Identification</b>	Méta RCP 3
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 3</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux
----------------------------	---

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	80	80

### 2.2. Types de formulations

EC – Concentré émulsifiable

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2, H315 Irritation oculaire, catégorie 2, H319 Toxicité chronique Catégorie 3
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et savon. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362 : Enlever les vêtements contaminés. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – verre, bois, plastique, métal

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur  Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique ou métal (structures verticales et horizontales) comme par exemple les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les terrasses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 1,3% v/v  1,3 mL de produit dans 98,7 mL d'eau  Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m <sup>2</sup>  Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L - 20L) et couvercle en PEHD

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en tuiles

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> ) Algues jaunes ( <i>Chrysophyceae</i> ) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur  Algicide à utiliser sur les tuiles
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 1,3% v/v  1,3 mL de produit dans 98,7 mL d'eau  Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m <sup>2</sup>  Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L - 20L) et couvercle en PEHD

### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en chaume

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> ) Lichens
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur  Algicide à utiliser sur les toits de chaume
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars ou moins)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 0,5% v/v  2,7 mL de produit dans 497,3 mL d'eau  Dose d'application : 500 mL de solution diluée par m <sup>2</sup>  Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L - 20L) et couvercle en PEHD

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

#### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Algues – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – dallages et maçonneries

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur  Algicide à utiliser sur les structures horizontales et verticales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou tuiles comme par exemple les trottoirs, terrasses, murs, façades, pierres tombales ou pots de fleurs
Méthode(s) d'application	Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 4% v/v  4 mL de produit dans 96 mL d'eau  Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m <sup>2</sup>  Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L - 20L) et couvercle en PEHD

##### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

##### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

##### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

##### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

##### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

#### 4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Algues – utilisateurs professionnels - arrosage – extérieur – structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois

Type de produit	TP 2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes ( <i>Chlorophyta spp</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur  Algicide à utiliser sur les structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois, comme par exemple les trottoirs ou les terrasses
Méthode(s) d'application	Arrosage (arrosoir avec pommeau)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dilution : 2% v/v  4 mL de produit dans 196 mL d'eau  Dose d'application : 200 mL de solution diluée par m <sup>2</sup>  Deux applications par an au maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en PEHD (5L- 20L) et couvercle en PEHD

##### 4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

##### 4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

##### 4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

##### 4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

##### 4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Réaliser les traitements avec des températures supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas traiter à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Porter une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes de protection pendant la phase de mélange et chargement.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Eviter les éclaboussures pendant la phase de dilution du produit.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Se laver soigneusement les mains après utilisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel.
- Durée de stockage: 2 ans.

### 6. Autre(s) information(s)

Le produit contient du propan-2-ol, pour lequel une concentration d'exposition acceptable de 52,6 ppm pour un utilisateur professionnel dans l'air a été définie et est applicable pour les usages autorisés.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	NEU 1370 H RapidGo				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Acide nonanoïque	Acide nonanoïque	Substance active	112-05-0	203-931-2	80